

Octobre 2012

**Programme d'action gouvernemental
contre les violences et les discriminations commises à raison de
l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre**

Contribution d'Europe Ecologie Les Verts



Document validé par le bureau exécutif d'EELV

La lutte contre les violences et les discriminations : une priorité pour les écologistes

L'écologie politique aspire à une société où chaque individu-e, chaque être vivant trouve sa place dans des relations apaisées. A ce titre, les écologistes ont très tôt accompagné les mouvements pour l'égalité des droits et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Conduire la transition écologique d'un point de vue sociétal invite, comme pour le modèle économique, à déconstruire au préalable les représentations qui fondent les inégalités et les discriminations : société patriarcale, famille hétéronormée, domination masculine, éducation sexiste et genrée etc.

Le mouvement en cours vers l'égalité juridique (mariage, adoption, PMA, changement d'état civil des personnes trans...) doit s'accompagner d'une égalité sociale effective. Pour lutter efficacement contre les inégalités sociales qui naissent de ces discriminations, l'Etat se doit d'impulser une action publique différenciée et adaptée aux spécificités des différentes discriminations. Cela passe par l'aménagement de cette action publique en fonction des différents territoires, communautés, générations, etc.

Cela passe également par l'élaboration de cette action avec les usagers-ères, les associations et les collectivités territoriales.

Europe Ecologie Les Verts, par le biais de sa commission LGBT, se réjouit particulièrement des consultations préalables au programme d'action gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre et souhaite vivement que les différents partenaires restent associés à la démarche dans le suivi et l'évaluation de ce programme.

Partie I

Dépénalisation universelle de l'homosexualité Action internationale de la France, droit d'asile des personnes LGBT persécutées, droits des militant-e-s à l'étranger

Dépénalisation universelle de l'homosexualité

EELV soutient sans ambiguïté la stratégie du « core group » LGBT pour agir auprès des organisations internationales (ONU, UNESCO, Francophonie, etc.) afin d'aboutir à la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de la transidentité.

La diplomatie française doit veiller à ce que cette volonté de dépénalisation universelle ne soit pas perçue comme une forme de néocolonialisme culturel et doit donc veiller à soutenir le leadership des pays du Sud sur ce sujet.

Dans l'action internationale, il convient de prendre en compte également la nécessaire dépsychiatisation de la transidentité. La France doit agir auprès de l'OMS en ce sens.

Action internationale de la France

EELV souhaite que les ambassades et consulats français puissent accueillir des militant-e-s et des personnes LGBT en danger. Nous souhaitons que les ambassadeurs-drices français ou leurs représentant-e-s participent aux marches des fiertés dans les pays dans lesquels ces marches sont menacées et assistent aux éventuels procès dont les militant-e-s LGBT peuvent faire l'objet.

Par ailleurs, la France a un important rayonnement culturel à travers l'Institut français et les 400 établissements d'enseignement français à l'étranger. Il serait judicieux d'y développer des actions en faveur de la visibilité des personnes LGBT et de la lutte contre les discriminations et les violences.

Concernant le fonds LGBTI, il doit être pérennisé et élargi. Mais l'impossibilité de développer des projets d'un coût inférieur à 50 000€ empêche une réelle pollinisation par l'implémentation de petits projets. Ce plancher doit donc être réduit.

Enfin, EELV ne souhaite pas que l'aide au développement puisse être conditionnée à la politique des gouvernements des pays bénéficiaires en matière de droits LGBT. Une limitation de l'aide serait une "double peine" pour des populations qui subissent déjà des gouvernements peu respectueux des droits fondamentaux.

Action européenne

EELV souhaite que la France reste vigilante quant au respect des clauses sur les droits LGBT pour les pays membres de l'Union Européenne. La France doit aussi se faire la porte-parole des personnes LGBT opprimées au sein de l'UE (Hongrie, Lituanie, etc.).

Elle se doit également de soutenir toute initiative visant à favoriser l'application par les partenaires commerciaux de l'UE des principes de non discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de

l'identité de genre. A cet égard, EELV rappelle l'adoption par le Sénat, à l'initiative des sénateurs et sénatrices écologistes, de la Résolution européenne n°128 relative à la révision des Accords de Cotonou et au terme de laquelle il est rappelé que « le principe de non-discrimination en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ou de l'identité de genre découle des principes visés à l'article 9 de l'accord de Cotonou et qu'en conséquence, il est nécessaire que les États parties à cet accord soient tenus de mettre un terme aux discriminations subies par les personnes homosexuelles et transgenres ». EELV souhaite, dans ce contexte, que la prochaine révision des Accords de Cotonou puisse comporter une mention explicite au respect du principe de non discrimination par les Etats partenaires.

Enfin, nous souhaitons que la France appuie fortement l'action du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Elle doit être exemplaire et agir pour le respect par les 47 états membres de la recommandation datant de mars 2010 du comité des ministres sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. De même pour le rapport Droits de l'Homme et Identité de Genre du commissaire Hammarberg. La France doit aussi signer et ratifier le protocole additionnel n° 12 de la CEDH.

Droit d'asile

EELV considère que les questions d'asile sont des questions de respect des droits humains et non de sécurité intérieure et demande donc que l'OFPRA quitte le giron du ministère de l'Intérieur et réintègre celui du MAEE.

La pratique démontre, particulièrement sur les questions LGBT, que la notion de pays d'origine sûr n'est pas valide et remet en cause le principe essentiel d'examen individuel des demandes d'asile. EELV demande donc que soit abandonné le principe de la liste des pays d'origine sûrs et que l'administration en revienne à un traitement uniforme de toutes les demandes d'asile, quel que soit le pays d'origine de la personne déposant la demande.

De même, si l'on ne peut que se réjouir de la promesse de campagne de candidat François Hollande de réduire le délai de traitement des demandes à 6 mois, nous resterons extrêmement vigilant-e-s quant aux moyens qui accompagneront sa mise en œuvre. En matière LGBT, il est particulièrement important que les personnes demandant l'asile puissent le faire dans des conditions d'écoute et de confiance suffisantes pour permettre au récit souvent extrêmement intime et émotionnel d'être mis en forme.

Dans le même ordre d'idée, la formation des officiers de protection et de l'ensemble des personnels en contact avec les personnes demandant l'asile doit être une priorité. Les associations, notamment l'Ardhis, pointent de nombreux comportements inacceptables, manifestation dus à une vision très stéréotypée des orientations sexuelles et des identités de genre. Des formations doivent donc être mises en place, en lien avec les associations.

Plus généralement, un soutien de l'Etat aux associations accompagnant les personnes LGBT demandant l'asile en France, et qui bénéficient peu des solidarités communautaires traditionnelles du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, assurerait un meilleur accès au droit des personnes LGBT exilées.

Afin de mieux faire connaître la situation des personnes LGBT dans le monde et d'activer la société civile dans les différents pays, les échanges entre militant-e-s sont essentiels. Ils sont actuellement entravés par la politique extrêmement restrictive de la France en matière de visa. Il faut donc mettre en place des procédures permettant aux militant-e-s LGBT invité-e-s en France d'obtenir un visa dans le cadre de leur action militante.

Partie II

Lutte contre les stéréotypes : Mobilisation des acteurs de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport ; Lutte contre le suicide des jeunes LGBT

Mobilisation des acteurs

Le préalable à la mobilisation des acteurs institutionnels est l'information et la formation des fonctionnaires et assimilé-e-s de la Fonction Publique. EELV souhaite le développement de modules sur la lutte contre les stéréotypes et les discriminations dans la formation initiale et continue. Une réflexion devra être engagée sur le déroulé de ces formations : interventions extérieures, mises en situation, déconstruction des stéréotypes plutôt que cours magistraux

Education nationale

La plupart du temps, les problématiques LGBT sont évacuées par l'Education nationale faisant des LGBT-phobies une discrimination invisibilisée.

L'action la plus simple pour l'Etat est l'inscription de la lutte des droits LGBT dans les programmes d'Histoire et d'ECJS. Il est également important de renforcer la visibilité des personnes LGBT et des femmes dans les programmes d'Histoire. Plus largement, nous souhaitons le développement d'une éducation non-sexiste et ce dès la maternelle. Pour cela, les rectorats doivent inciter le développement de projets éducatifs en ce sens.

Aujourd'hui, la lutte contre les violences LGBT-phobes se résume à un nombre très insuffisant d'interventions en milieu scolaire (IMS), qui ne reposent que sur des bénévoles associatifs-ives. Une réflexion pourra être menée sur l'intégration de cette mission au sein de l'Education nationale (formateurs-trices fonctionnaires), tout en gardant à l'esprit que ces interventions doivent de préférence être réalisées par des intervenant-e-s extérieur-e-s. La systématisation des IMS doit être une priorité.

Il apparait indispensable de former tous les personnels encadrant et prioritairement les conseillers-ères principaux-ales d'éducation (CPE) et les assistant-e-s d'éducation (AE). Ils et elles sont en effet souvent les premiers-ères interlocuteurs-trices des élèves en souffrance. Cette réflexion sur les AE doit être élargie à tous les éducateurs-trices et assistant-e-s sociaux-ales, la plupart du temps démunis-e-s sur la question.

Pour mener les missions de prévention des violences et d'accompagnement des victimes, il sera nécessaire de renforcer les équipes médico-sociales dans les établissements scolaires

A l'heure actuelle, les trois séances obligatoires d'éducation sexuelle dans le secondaire ne sont pas satisfaisantes, en qualité comme en quantité. Nous souhaitons que l'éducation à la sexualité ne se résume plus à une seule prévention des risques, mais aborde également la question du plaisir et du développement personnel.

Enseignement supérieur

Concernant l'Enseignement supérieur, nous souhaitons une refonte de la visite médicale en licence pour qu'elle soit systématisée et permette notamment de détecter les étudiant-e-s en souffrance physique ou psychique. Les universités doivent également être incitées à soutenir davantage les associations étudiantes LGBT.

Nous souhaitons que l'Etat soutienne et développe la recherche en sciences sociales pour recueillir et analyser des données sur la situation des personnes LGBT en France et dans le monde au regard des droits humains, y compris sur les problèmes de discrimination et d'intolérance.

Par ailleurs, en attendant une réforme en profondeur des bourses de l'enseignement supérieur et l'éventuel déploiement d'une allocation d'autonomie, EELV formule le vœu que les jeunes LGBT en rupture familiale puissent bénéficier de bourses pour étudiant-e-s isolé-e-s.

Enfin, l'Etat n'est pas seul compétent sur la question de l'Education et de l'Enseignement supérieur. Les collectivités locales doivent se saisir de la question, à l'image de certaines régions qui développent déjà une action publique spécifique et un soutien aux projets éducatifs.

Santé

Les difficultés d'accès à la santé des personnes LGBT constituent une discrimination en soi. Cette discrimination engendre de l'isolement et de l'exclusion sociale. De ce fait, le public LGBT est un des publics qui se soigne le moins.

EELV souhaite le développement de campagnes de prévention et d'information différenciées et positives. Nous considérons en effet que l'action publique doit s'adapter aux différents publics et communautés et non l'inverse.

Le ministère de la santé et les agences régionales de santé (ARS) doivent développer des structures sur le modèle du 190 et du Kiosque (Ile de France) et leur apporter un appui financier afin de les pérenniser.

La formation des personnels médicaux aux questions spécifiques aux personnes LGBT, notamment aux lesbiennes (gynécologues...) et personnes trans doit être une priorité afin de permettre un meilleur accès aux soins, à l'heure où de nombreuses personnes LGBT se détournent du système de santé.

EELV rappelle sa volonté d'éradiquer toute forme de discriminations liée à l'état de santé, notamment concernant les personnes séropositives (accès aux soins, au logement, à l'emploi). Nous soutenons ainsi les revendications de la Plateforme Inter-associative pour le Logement Sida (PILS) pour permettre un meilleur accès au logement des personnes séropositives.

Par ailleurs, si l'état de santé, incluant la séropositivité, figure bien parmi les critères de discrimination, il reste absent de la liste des circonstances aggravantes applicable à certains crimes et délits. EELV souhaite que soit mis fin à cette incohérence législative, en caractérisant dans le droit cette circonstance aggravante.

Enfin, EELV réaffirme son attachement à l'établissement d'une véritable démocratie sanitaire pour que l'action publique en matière de santé soit co-élaborée et évaluée avec les usager-ère-s et acteurs du secteur.

Sports

Le sport a un rôle fondamental dans l'émancipation et l'équilibre des personnes. Il convient que celui-ci devienne un espace de fraternité où les discriminations n'ont pas leur place.

Que ce soit dans les établissements scolaires, dans les associations sportives ou dans les clubs professionnels, il convient d'être extrêmement vigilant à l'égard de tous les types de discriminations et de violences, celles à l'égard des personnes LGBT étant aujourd'hui particulièrement invisibilisées. Pour cela, tous les acteurs du sport doivent être formés à la détection et à la prévention de ces violences et discriminations.

Plus généralement, EELV est attaché à la promotion des pratiques sportives non compétitives, non discriminatoires et non violentes.

Néanmoins, concernant le sport professionnel, nous souhaitons que l'Etat invite les communes et EPCI finançant les clubs à conditionner leurs financements (via les contrats d'image notamment) à un travail de lutte contre les LGBT-phobies, parmi les sportifs-ives comme parmi les supporters-rices.

De plus, EELV souhaite encourager la visibilité des sportif-ive-s LGBT, amateur-e-s et professionnel-le-s, afin de promouvoir une image positive de la différence.

Enfin, le travail des associations sportives LGBT doit être soutenu, notamment par l'attribution de subventions publiques sur projets.

Culture

EELV souhaite que le ministère développe une action volontariste par le biais d'appels à projets, de préférence pour les cultures actuelles. A ce titre, la démocratisation de la culture est un levier essentiel à l'apaisement des relations sociales.

L'institution publique ne doit plus déléguer sa responsabilité dans la conservation des archives. Il est important de valoriser la mémoire LGBT à travers notamment les questions de la déportation et de la lutte des droits. EELV appelle ainsi de ses vœux la création d'un centre d'archives LGBT dans l'une des grandes villes de France.

Sur le volet communication, le ministère doit encourager une visibilité plurielle des minorités, notamment LGBT, dans l'audiovisuel.

Logement

Les dispositifs d'accueil d'urgence doivent être intégrés à la réflexion sur la mobilisation des acteurs.

EELV souhaite élargir le dispositif d'appartements relais pour les femmes victimes de violence et l'ouvrir aux jeunes LGBT majeur-e-s en rupture avec leurs familles ou isolé-e-s socialement.

Les centres d'accueil d'urgence pour les mineur-e-s ne sont pas actuellement adaptés aux LGBT en souffrance. Il convient d'apporter une réponse spécifique à travers la création de centres dédiés et la formation des éducateurs-trices des centres existants.

Lutte contre le suicide des jeunes LGBT

EELV souhaite le déploiement de campagnes nationales positives de prévention du suicide à destination du grand public (presse, radio, télévision et internet).

EELV demande le financement d'études qualitatives et quantitatives sur le suicide des jeunes LGBT, afin de mieux appréhender cette réalité.

L'accompagnement des jeunes LGBT ayant commis une tentative de suicide doit faire l'objet d'une concertation avec le milieu psychiatrique afin de réduire les risques de récurrence. Parallèlement, l'accompagnement des familles, notamment LGBT-phobes, doit être une priorité. Il n'est plus acceptable que la prise en charge des jeunes ayant commis une tentative de suicide ne soit que psychiatrique.

Partie III

Politiques de l'égalité : Lutte contre les discriminations dans l'emploi, Promotion des bonnes pratiques

Démocratie sociale

EELV souhaite qu'une plus grande place soit accordée aux associations non-syndicales dans la démocratie des entreprises, notamment dans les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et dans l'accompagnement des victimes de violences et de discriminations aux prud'hommes.

Il est souhaitable que les syndicats profitent de la journée contre l'homophobie et la transphobie (17 mai) pour développer des actions de visibilité et de prévention.

Réglementation

Nous souhaitons un alignement des congés parentaux d'adoption sur ceux des couples hétéroparentaux et la création de congés de PMA pour tous les couples afin de simplifier et de démocratiser ces démarches.

De même, il est symboliquement important d'accorder un congé aux contractants d'un PaCS.

Enfin, nous demandons à ce que la réglementation oblige les entreprises à inclure un volet LGBT dans leur politique de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Civi-conditionnalité des aides publiques

Nous souhaitons que les conditions d'attribution des subventions publiques aux entreprises et associations (essentiellement agglomérations et régions) et des marchés publics intègrent une civi-conditionnalité sur la prévention des violences et des discriminations à l'encontre des personnes LGBT.

Dans cet esprit, EELV souhaite que les associations sportives (fédérations, clubs) voient leurs aides publiques conditionnées à la signature et à la diffusion auprès de ses membres d'une Charte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie.

Par ailleurs, il faut encourager le développement au niveau régional de chartes de partenariat pour la qualité de l'emploi incluant la lutte contre les discriminations LGBT-phobes.

Lutte contre les discriminations

EELV souhaite le financement d'une étude nationale sur l'homophobie et la transphobie au travail. Cette étude pourra être conduite par l'INSEE, par exemple sous la forme d'une enquête de

victimation.

De la même manière, nous souhaitons que l'Etat réfléchisse au déploiement de dispositifs de réduction des disparités salariales entre personnes LGBT et hétérosexuelles et contre le phénomène du « plafond de verre ».

L'Etat doit également impulser la création d'un référentiel de bonnes pratiques pour accompagner les salarié-e-s trans au moment de leur transition (notamment les personnes travaillant avec le public). Il est par exemple souhaitable que les personnes trans puissent utiliser un nom d'usage lors de la signature de leur contrat de travail.

Partie IV

Lutte contre les violences faites aux personnes LGBT : Prévention, poursuite des auteurs, Accompagnement des victimes, recueil des données

Recueil des données

L'institution n'a pas à déléguer aux associations son rôle de recueil et d'analyse des données même si celles-ci seront toujours amenées à apporter un éclairage plus qualitatif. D'autant que les pouvoirs publics ont à leur disposition des données facilement compilables : ligne AZUR et dépôts de plaintes (après intégration d'un critère « LGBT-phobies » dans les logiciels de la police, de la gendarmerie et de la justice).

EELV souhaite vivement le rétablissement d'une autorité administrative indépendante sur le modèle de la HALDE, dotée de réels moyens d'investigation et de sanction, pour réaliser un véritable travail de compilation et d'analyses des données en lien avec l'INSEE. Cette dernière pourrait être amenée à développer des études de victimation sur ces sujets.

Ce travail national doit être décliné au niveau des collectivités locales en fonction de leurs compétences.

Prévention des violences homophobes

Concernant le repérage des victimes et des auteur-e-s des violences, le modèle de la ligne « Enfance en danger » mise en place au niveau départemental est particulièrement pertinent car il permet aussi une prévention des actes homophobes par le signalement d'un tiers.

Il est indispensable que les personnels de la Fonction Publique soient formés à l'identification de la composante homophobe dans les violences autant physiques que psychiques.

A ce titre, nous souhaitons que soient prises en comptes les disparités territoriales (grandes villes/banlieues/petites villes/milieu rural), ainsi que les spécificités de l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la biphobie dans la réponse apportée par les pouvoirs publics.

Il est indispensable de lutter pour la dépsychiatisation de la transidentité au plan international et, dans l'attente de cette dépsychiatisation, de proscrire le recours à la notion de « syndrome de transsexualisme » dans les actes juridiques et de santé impliquant des personnes trans.

Accompagnement des victimes

L'information des victimes sur leurs droits doit être améliorée, par le biais d'affichages dans tous les établissements publics et particulièrement les commissariats et les gendarmeries et les Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS).

Une grande campagne d'information (médias audiovisuels, presse écrite, affichage public, internet) sur les différentes infractions à caractère homophobe et sur les droits des victimes devra être

réalisée.

EELV souhaite une réactualisation des guides réunissant toutes les sources d'informations nécessaires et utiles à la lutte contre les LGBT-phobies (outils juridiques, contacts des associations, ressources pédagogiques, recueil des jurisprudences).

Par ailleurs, les ministères de la justice et de l'intérieur pourront impulser la création d'un annuaire des associations d'aide aux victimes, rendre cet annuaire disponible dans les commissariats, développer la formation des personnels à l'accueil et au recueil des plaintes.

Nous souhaitons un accompagnement personnalisé systématique des victimes prenant en compte les spécificités de l'agression subie, ses conséquences physiques et psychologiques. Cela passe notamment par la formation du personnel médico-légal.

Enfin, nous souhaitons que la lesbophobie, incluant sa composante sexiste, ne soit pas minimisée.

Poursuite des auteurs

EELV souhaite une réforme des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 relatives aux infractions de diffamation et d'injures publiques à raison de l'orientation sexuelle.

Ces infractions doivent bénéficier d'un délai de prescription identique à celui applicable aux propos diffamatoires et injurieux à caractère racistes, soit un an au lieu de 3 mois.

Plus globalement, EELV souhaite un alignement des dispositions du Code pénal relative à la répression des infractions à connotation homophobe, par exemple par l'instauration d'une circonstance aggravante d'homophobie en ce qui concerne les dégradations de biens légères.

Cette hiérarchie implicite contribue à minimiser la gravité de l'homophobie et ne prend même pas en compte la transphobie. Pour EELV, il est essentiel de mettre à niveau toutes les dispositions afin que tous les motifs soient réprimés dans les mêmes conditions procédurales que les infractions racistes.

EELV soutient également l'idée d'encourager le développement de travaux d'intérêt généraux (TIG) au sein des associations LGBT au titre de sanction d'une infraction discriminatoire. La dimension pédagogique de ces TIG contribuerait à donner un sens plus pédagogique à la peine. Les associations devront bien sûr être accompagnées en ce sens.

Nous demandons aussi que des modules sur les LGBT-phobies soient systématiquement ajoutés dans les stages de citoyenneté pour les personnes ayant commis des violences LGBT-phobes.

Enfin, comme indiqué dans la partie II, si l'état de santé, incluant la séropositivité, figure bien parmi les critères de discrimination, il reste absent de la liste des circonstances aggravantes applicable à certains crimes et délits. EELV souhaite que soit mis fin à cette incohérence législative, en caractérisant dans le droit cette circonstance aggravante.

Sécurité sur les lieux de rencontre

Les rencontres entre adultes consentant-e-s dans des lieux publics font partie du mode de vie de nombreuses personnes LGBT. Elles ont également été le cadre des agressions et des crimes LGBT-phobes les plus violents recensés ces dernières années. Il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer

la sécurité de ces lieux.

Pourtant, de nombreux témoignages attestent que la présence des forces de l'ordre sur ces lieux contribue plus à les rendre dangereux qu'à les sécuriser. Il est donc important de repenser l'action des forces de l'ordre sur les lieux de rencontre et notamment de donner des consignes claires sur l'interprétation de l'article 222-32 du Code pénal sur l'exhibition sexuelle qui ne doit s'appliquer qu'en cas d'exposition d'une personne non consentante.

De plus, les dispositions sanctionnant le racolage et le proxénétisme doivent être d'urgence réformées : le renforcement qu'elles ont connu ces dernières années a abouti à une grande insécurisation des personnes LGBT fréquentant les lieux de rencontre, que ce soit en vue de se prostituer ou de trouver un-e partenaire sexuel-le. La situation actuelle met en danger les personnes LGBT se prostituant et pose de graves problèmes sanitaires. Il est donc nécessaire que les objectifs des forces de l'ordre concernant les lieux de rencontre soient redéfinis dans le sens d'une meilleure protection des personnes.

Partie V

Familles et solidarités : Lutte contre les discriminations visant les enfants des familles LGBT Situation des personnes LGBT vieillissantes

Filiation

EELV est attaché à ce qu'un-e enfant né-e ou accueilli-e dans une famille homoparentale ait droit à voir sa filiation établie de manière certaine par inscription sur le livret de famille, avec mention de l'ensemble des coparent-e-s.

Familles homoparentales et trans-parentales

EELV est attaché à un accueil non discriminant des familles homoparentales par rapport aux familles hétéroparentales, notamment dans l'Education nationale, qu'il s'agisse des parents d'élèves ou des professeur-e-s. Cette vigilance doit être étendue aux centres sociaux et à toutes les structures d'accueil de la jeunesse.

La reconnaissance de l'homoparentalité étant relativement récente, nous souhaitons qu'une étude de long terme soit menée sur les discriminations éventuelles et leurs effets à l'égard des enfants issu-e-s de familles homoparentales.

Comme indiqué dans la partie III, nous souhaitons un alignement des congés parentaux d'adoption sur ceux des couples hétéroparentaux et la création de congés de PMA pour tous les couples afin de simplifier et de démocratiser ces démarches.

Enfin, sans se prononcer sur la Gestation Pour Autrui (GPA) en elle-même, EELV appelle de ses vœux une reconnaissance des enfants né-e-s par GPA à l'étranger par une procédure simplifiée de transcription, dans les registres d'état civil français, des actes de naissance des enfants né à l'étranger à la suite du recours à une gestation pour autrui.

D'autre part, dans les cas de divorce d'un couple dont l'un des parents est transidentitaire, il conviendra de veiller à ce que les expertises psychiatriques éventuellement ordonnées ne se réfèrent pas à cette transidentité (invoquée alors en tant que « transsexualisme ») comme devant orienter la décision du juge aux affaires familiales.

Couples binationaux

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe ne résoudra pas toutes les difficultés que rencontrent actuellement les couples binationaux, notamment pour faire enregistrer leur union ou faire valoir le droit au séjour du ou de la partenaire étranger-ère.

Il faut donc prendre des dispositions afin de garantir aux couples de même sexe qui le souhaitent de pouvoir enregistrer un PaCS ou célébrer leur mariage dans l'ensemble des représentations diplomatiques de la France à l'étranger. De même, un visa «vie familiale» doit être accordé au ou à la partenaire étranger-ère si le couple souhaite accomplir ces démarches sur le territoire national. Il faut sortir de l'ère du soupçon perpétuel de l'administration vis-à-vis des couples de même sexe binationaux : ce soupçon alimente les représentations LGBT-phobes qui nient la réalité des liens au

sein d'un couple de même sexe.

De plus, EELV demande une réforme des conditions de reconnaissance du droit au séjour pour le ou la partenaire étranger-ère d'un PaCS. Il n'est pas acceptable qu'il ou elle doive rester un an dans la clandestinité avant de pouvoir faire reconnaître son droit à vivre avec son ou sa partenaire. Le respect de la vie familiale est un élément essentiel de l'Etat de droit.

Vieillesse des personnes LGBT

Aujourd'hui, la solidarité intergénérationnelle envers les personnes dépendantes repose essentiellement sur les familles, particulièrement sur les enfants des personnes concernées. Cet état de fait induit une grande difficulté allant jusqu'à l'exclusion sociale pour les personnes n'ayant pas d'enfants, ce qui est le cas de la majorité des personnes LGBT. Le développement et le financement du volet « Dépendance » de la Sécurité sociale sont donc primordiaux, notamment pour les personnes LGBT.

Si le vieillissement amène tôt ou tard une perte d'autonomie, EELV souhaite que la priorité soit mise sur le maintien à domicile, par le développement des services à domicile. Par ailleurs, nous rappelons que les personnes âgées, quel que soit leur degré d'autonomie, restent des sujets de droits autonomes. Le personnel amené à pénétrer au domicile des personnes LGBT doit donc être formé et tenu au secret professionnel.

Par ailleurs, le vieillissement ne doit pas entraîner une négation de l'identité. Les personnes LGBT vieillissantes ont notamment droit à la sexualité et sont libres de choisir librement leurs partenaires et leurs pratiques, chez elles ou en établissement.

Avec le vieillissement des baby-boomers, toute une génération de personnes LGBT se retrouvent à la retraite ; certaines seront à la recherche d'une maison de retraite. Si aujourd'hui, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « gay friendly » existent déjà à Amsterdam, Barcelone, Berlin etc., ils restent absents du territoire français. Les pouvoirs publics doivent se saisir de la question, par exemple en développant un label.

A ce titre, EELV souhaite que l'Etat soutienne le développement de maisons de retraites autogérées respectant le mode de vie, l'engagement et la sexualité de leurs pensionnaires, sur le modèle de la Maison des Babayagas de Montreuil.

Pompes funèbres

Les discriminations à l'encontre des personnes LGBT peuvent se prolonger après la mort. A ce titre, EELV est particulièrement attentif au respect des volontés de la personne défunte et de son ou sa conjoint-e. Il est nécessaire que la volonté de ce ou cette dernier-ère prime sur une famille potentiellement LGBT-phobe, refusant par exemple un caveau commun au couple homosexuel ou la conservation de l'urne funéraire par le ou la conjoint-e.

L'Etat veillera par ailleurs à ce que les conditions de réversion de la pension du ou de la défunt-e, qui devra nécessairement être étendue aux couples de même sexe, soient égales entre tous les couples en fonction du statut juridique de leur union.

Enfin, nous souhaitons que l'interdiction datant de 1998 de pratiquer des soins funéraires de conservation (thanatopraxie) sur les personnes décédées atteintes du VIH ou d'hépatites soit levée.

Partie VI

Parcours des personnes trans : Lutte contre la transphobie, rectification de l'état civil, accès aux soins pour celles/ceux qui le souhaitent

EELV demande que soient appliqués les principes du rapport du commissaire spécial des droits humains Hammarberg votés par le Conseil de l'Europe en 2009. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un lobbying diplomatique intense soit porté par la France afin de faire sortir la transidentité de la liste des maladies mentales de l'OMS.

Rectification de l'état civil

EELV demande à ce que la rectification de l'état civil se fasse de façon administrative et non plus judiciaire afin que cette procédure ne dépende plus de l'appréciation d'un-e juge.

Accès aux soins

Les procédures médicales modifiant les caractères sexuels anatomiques, morphologiques, physiologiques (traitement hormonal, chirurgie) et un éventuel soutien psychologique doivent être accessibles et remboursées intégralement par la sécurité sociale - sur le modèle d'un suivi de maternité - pour les personnes transgenres souhaitant y avoir recours.

Par ailleurs, la prise en charge par la sécurité sociale ne doit pas être subordonnée à un suivi par les équipes dites « officielles » dont l'exercice doit être dénoncé dès lors qu'il tente d'établir une tutelle sur la transition des personnes trans, au préjudice de ces personnes et au préjudice des dépenses de santé.

L'expertise médicale et chirurgicale doit être développée en prenant en compte toutes les dimensions de l'épanouissement personnel y compris la santé sexuelle, celle-ci incluant la notion de plaisir.

Enfin, nous souhaitons que soit prise en compte la situation spécifique des trans mineur-e-s dans toutes les dispositions concernant les personnes trans. Cela est absolument indispensable car la transidentité peut se révéler dès l'enfance. Sa prise en charge avant l'adolescence permettrait de rendre beaucoup plus simple la transition des personnes concernées.

Lutte contre la transphobie

Concernant la lutte contre la transphobie, nous souhaitons qu'elle ne soit pas invisibilisée dans l'action publique de lutte contre les discriminations envers les personnes LGBT.

La démocratie sanitaire, que nous appelons de nos vœux, doit également s'appliquer aux problématiques transidentitaires. L'action publique dans ce domaine doit être co-élaborée et évaluée avec les associations trans d'auto-support.